



TOUT SAVOIR SUR
LE COMPTEUR

Linky

par

erdf

L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

LE COMPTEUR

■ LE COMPTEUR LINKY EST-IL VRAIMENT UN NOUVEAU COMPTEUR ?

Le compteur Linky est un compteur électrique de nouvelle génération dit « communicant », qui permet de transmettre des informations et de recevoir des ordres à distance. Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français.

■ LE COMPTEUR LINKY, C'EST POUR QUI ?

Pour tous les particuliers (généralement de 3 à 9 kVA), les professionnels (généralement de 18 à 36 kVA), et les collectivités locales (de 3 à 36 kVA).

LE COMPTEUR

■ POURQUOI FAUT-IL CHANGER DE COMPTEUR ?

Grâce à ses caractéristiques, le compteur Linky rend possible la mise en place de nouveaux services accessibles à tous : télérelevé des compteurs, adaptation de la puissance à distance, accès à vos données de consommation pour mieux la maîtriser, nouvelles offres des fournisseurs d'énergie et de services (pilotage des appareils de la maison), emménagement en toute simplicité avec mise en service du compteur en moins de 24 heures.

■ QU'EST CE QU'UN COMPTEUR COMMUNICANT ?

Un compteur communicant permet de transmettre des données de consommation et de recevoir des ordres à distance, offrant ainsi de nouveaux services sans rendez-vous et sans dérangement pour le client. Première brique des « réseaux électriques intelligents », il contribue à moderniser le réseau électrique basse tension jusqu'à votre domicile.

■ QUELLE TECHNOLOGIE UTILISE LE COMPTEUR LINKY ?

Grâce à la technologie des courants porteurs en ligne, aussi appelés CPL, Linky communique dans les deux sens : le compteur Linky client vers ERDF, et ERDF vers le compteur Linky client.

■ QU'EST-CE QUE LE CPL ?

La communication par courants porteurs en ligne (CPL) permet d'utiliser le réseau électrique pour transmettre des informations. Cette technologie éprouvée et fiable utilise des infrastructures existantes, et ne nécessite ni travaux, ni nouveaux câblages. La technologie CPL est couramment utilisée en domotique : commande de volets roulants, box Internet, commande des chauffe-eau à distance, etc.

■ LE COMPTEUR LINKY A-T-IL UN IMPACT SUR LA SANTÉ ?

Linky, comme les compteurs actuels, n'utilise pas les radiofréquences pour communiquer, contrairement à d'autres appareils tels que les téléphones portables, par exemple. Le signal passe par les câbles électriques, en utilisant la technologie CPL. Le compteur Linky a une très faible influence sur son environnement immédiat. Il respecte les très restrictives normes sanitaires européennes et françaises, et ne présente aucune menace pour la santé.

■ LE COMPTEUR LINKY EST-IL VRAIMENT IMPORTANT POUR TOUT LE MONDE ?

Oui, car le compteur Linky est l'une des briques d'un système d'infrastructures plus vaste (réseaux électriques intelligents) qui accompagne la transition énergétique. Le compteur Linky permet à ERDF d'augmenter la part des énergies renouvelables, d'accompagner le développement des véhicules électriques sans déséquilibrer le réseau, de responsabiliser les consommateurs afin de les aider à faire des économies d'énergie et de réduire ainsi les émissions de CO₂.

■ QU'EST-CE QUE LE COMPTEUR LINKY APPORTERA AUX COLLECTIVITÉS ?

Le compteur Linky permettra un suivi précis du patrimoine (et ainsi de mieux prévoir les investissements), des données enrichies pour accompagner les politiques territoriales d'urbanisme, d'habitat et de précarité. Un réseau modernisé, plus fiable, capable d'accueillir les énergies renouvelables et les véhicules électriques.

■ QU'EST-CE QUE LE COMPTEUR LINKY VA CHANGER POUR LES CLIENTS ?

Des interventions à distance, sans rendez-vous, sans dérangement pour le client et dans des délais réduits (24 heures au lieu de 5 jours), un accès facilité aux données de consommation pour mieux la maîtriser, la possibilité d'être facturé sur ses consommations réelles et non sur des estimations, un diagnostic facilité en cas de panne, la diversification des offres tarifaires.

■ ET POUR ERDF ?

Le compteur Linky va accélérer la modernisation du réseau de distribution. Les pannes réseau seront détectées plus tôt, les diagnostics seront facilités et les interventions plus rapides. L'équilibre entre production et consommation sera mieux maîtrisé, et l'intégration sur le réseau des véhicules électriques et des énergies renouvelables sera facilité.

■ EST-CE QUE LE COMPTEUR LINKY VA MODIFIER LES OFFRES « HEURES PLEINES / HEURES » ?

Non. L'arrivée du compteur Linky ne modifie pas les contrats en cours. Les clients pourront bénéficier d'un plus grand nombre d'offres tarifaires.

■ ET EN CAS D'IMPAYÉ ?

Le compteur Linky ne modifie pas les modalités actuelles. ERDF agira toujours en veillant à ne pas couper les clients en difficulté de paiement sans contact préalable.

C'est le fournisseur d'électricité, quel qu'il soit, qui mandate ERDF pour procéder à la coupure éventuelle.

LE DÉPLOIEMENT

■ QUAND LES COMPTEURS SERONT-ILS INSTALLÉS ?

Le déploiement se fera de façon régulière dans toute la France à partir de la fin 2015, et se poursuivra jusqu'en 2021. La première phase consiste à installer 3 millions de compteurs entre décembre 2015 et fin 2016.

■ LES ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION (ELD) SONT-ELLES CONCERNÉES ?

Les compteurs communicants concernent tous les distributeurs. Ils sont libres de développer leur propre système ou de s'appuyer sur tout ou partie du système Linky.

■ COMMENT LES ENTREPRISES CONCERNÉES PAR LE COMPTEUR LINKY ONT-ELLES ÉTÉ CHOISIES ?

ERDF a passé des appels d'offres distincts : pour les fabricants de compteurs et de concentrateurs, pour les entreprises de pose et pour les entreprises de recyclage (les deux derniers étant des appels d'offres régionaux).

LE DÉPLOIEMENT

■ EN CAS DE QUESTION, VERS QUI LE CLIENT PEUT-IL SE TOURNER ?

Un numéro vert Linky, 0 800 054 659 (non facturé), sera mis à sa disposition pour répondre à toutes les questions. Le client pourra également s'informer sur le site www.erdf.fr/Linky où il trouvera des contenus pédagogiques, applications, plaquettes, vidéos, etc.

■ QUEL SUIVI EST ENVISAGÉ APRÈS LA POSE ?

Il est proposé à chaque client de remplir un questionnaire de satisfaction *via* une plateforme en ligne. Ces questionnaires font partie de la boucle d'amélioration continue mise en place par ERDF.

■ QUEL EST LE COÛT D'UN COMPTEUR LINKY POUR LE CONSOMMATEUR ?

La fourniture du compteur et l'intervention de pose ne seront pas facturées. Le système Linky est un investissement d'ERDF pour moderniser le réseau, au même titre que l'enfouissement des lignes électriques.

LE DÉPLOIEMENT

■ QUEL EST LE COÛT GLOBAL DU DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY ?

Environ 5 milliards d'euros qui englobent l'achat du matériel (compteurs et concentrateurs), la pose, le développement du système d'information et le pilotage du programme.

■ COMMENT ERDF FINANCE-T-ELLE CET INVESTISSEMENT ?

Il sera compensé par les économies réalisées sur les interventions techniques, les consommations non comptabilisées et le pilotage du réseau. Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'ERDF (au même titre que l'enfouissement des lignes...).

LES DONNÉES

■ QUELLES SONT LES DONNÉES COLLECTÉES ?

Le compteur Linky enregistre des consommations globales en kilowattheures. Il ignore s'il s'agit de la télé, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...). Conformément aux recommandations de la Cnil, la courbe de charge ne peut être enregistrée qu'avec l'accord du client, et elle ne peut être inférieure à 10 minutes.

■ LES DONNÉES CLIENTS PEUVENT-ELLES ÊTRE VENDUES ?

Non. Les données de consommation appartiennent aux clients. Quelle que soit la situation, ERDF reste soumise à une obligation de protection des informations commercialement sensibles et à une obligation de protection des données personnelles des clients.

■ LES DONNÉES POURRONT-ELLES ÊTRE CONSULTÉES ?

Certaines données agrégées anonymes (quartier ou groupe de consommateurs) pourront être mises à disposition des collectivités territoriales à des fins d'urbanisme ou de maîtrise de l'énergie.

■ LES DONNÉES COLLECTÉES SONT-ELLES SÉCURISÉES ?

Oui. Les données du compteur Linky sont cryptées. Le dispositif de sécurité mis en place est conforme à la réglementation (arrêté de janvier 2012) et au référentiel de sécurité certifié par l'Anssi (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information).

■ QUI VA INSTALLER LE COMPTEUR LINKY ?

Un technicien spécialement habilité et formé à la pose du compteur Linky, salarié d'ERDF ou d'une entreprise partenaire Linky.

■ COMMENT LES CLIENTS SERONT-ILS AVERTIS DU JOUR DE LA POSE ?

Lors du déploiement des compteurs dans une zone donnée, un courrier sera envoyé par ERDF 45 jours avant la date du rendez-vous pour prévenir les clients.

Dans les autres cas (remplacement du compteur à l'occasion d'une intervention, par exemple), les clients seront également avertis.

■ QUI VA CONTACTER LE CLIENT POUR L'INSTALLATION PHYSIQUE DU COMPTEUR LINKY ?

L'entreprise de pose informera le client de son passage au moins 25 jours avant la date prévue. Si sa présence est indispensable (compteur situé à l'intérieur du logement), un rendez-vous sera pris avec le client.

■ OÙ SERA INSTALLÉ LE COMPTEUR LINKY ?

En lieu et place du compteur actuel, sur les mêmes branchements, avec le même encombrement. Le disjoncteur ne sera pas remplacé, sauf s'il est défectueux.

■ COMBIEN DE TEMPS PREND LA POSE ?

L'intervention et la coupure associée durent 30 minutes, en moyenne.

■ UN CLIENT PEUT-IL REFUSER LA POSE ?

Non. Les compteurs sont des outils de comptage des consommations d'électricité ; ils font partie des biens concédés à ERDF par les collectivités locales. Le compteur n'appartient pas au client. Juridiquement, le client doit à ERDF l'accès au compteur.

■ PEUT-ON GARDER LE VIEUX COMPTEUR EN SOUVENIR ?

Non, car le compteur n'appartient pas au client. Il est la propriété des collectivités locales qui le concèdent au distributeur ERDF dans le cadre d'un contrat de concession pour le comptage de l'énergie consommée.

Le contrat de fourniture d'électricité prévoit qu'ERDF puisse procéder au remplacement des compteurs pour tenir compte d'évolutions technologiques.

■ EST-CE QUE LE COMPTEUR LINKY DISJONCTE PLUS QUE LES ANCIENS COMPTEURS ?

Non. La marge de tolérance aux dépassements de puissance est la même que celle des anciens compteurs. L'organe de commande de la tension intégré au compteur Linky assure la correspondance entre la puissance « technique » et la puissance souscrite par le client.

Lors de la pose du compteur, en cas de décalage entre la puissance contractuelle et le réglage du disjoncteur, le technicien remet l'installation à la bonne puissance.

■ LE COMPTEUR LINKY A-T-IL FAIT L'OBJET DE TESTS ?

300 000 compteurs sont déjà en place sur l'agglomération lyonnaise et en Indre-et-Loire. C'est parce que les tests menés entre 2009 et 2011, sous l'égide de la CRE, ont été concluants, que la généralisation a été décidée par le gouvernement.

■ LES ANCIENS COMPTEURS SONT-ILS RECYCLÉS ?

Oui, des appels d'offres spécifiques ont été lancés. Les anciens compteurs seront récupérés au moment de la pose du compteur Linky pour être recyclés.

■ QUELLE EST LA DURÉE DE VIE DU COMPTEUR LINKY ?

Une vingtaine d'années. Le système est évolutif : les logiciels inclus dans les compteurs et les concentrateurs peuvent être mis à jour à distance.

■ ANSSI - WWW.SSI.GOUV.FR

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

■ COURBE DE CHARGE

La courbe de charge d'un particulier sur une journée donnée est la représentation graphique de sa consommation d'électricité entre minuit et 23h59 (par exemple : toutes les 10 minutes, toutes les 30 minutes, toutes les heures...).

■ CPL

Courants porteurs en ligne.

■ DONNÉES PERSONNELLES

Il s'agit d'informations relatives à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (article 2 de la loi informatique et liberté). Elles sont protégées notamment par la loi informatique, fichiers et libertés de 1978, la directive 95/46/CE au niveau communautaire, ainsi que la convention n° 108 pour la protection des données personnelles du Conseil de l'Europe.

■ ICS

Les informations commercialement sensibles (ICS) sont des informations dont la communication pourrait porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination, conformément aux articles L. 111-73 et L. 111-81 du Code de l'énergie, et au décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001, auquel il est fait référence par le décret n° 2011-1554 du 16 novembre 2011.

■ WI-FI

Wireless Fidelity : désigne un ensemble de protocoles de communication sans fil. Un réseau Wi-Fi permet de relier par ondes radio plusieurs appareils informatiques (ordinateur, routeur, smartphone, décodeur Internet, etc.) au sein d'un réseau informatique, afin de permettre la transmission de données entre eux.

À PROPOS D'ERDF

ERDF est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau électrique de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, les dépannages 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques, indépendamment du fournisseur d'électricité que vous avez choisi.

 d'informations sur
www.erdf.fr/Linky

ERDF - Électricité Réseau Distribution France
34, place des Corolles | 92079 Paris La Défense Cedex
www.erdf.fr

Linky
par **erdf**
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU